



Rivière de l'Hérault à Pont-d'Hérault, l'Arre aval et ruisseaux confluents (Identifiant national : 910030305)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 30082057)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon, - 910030305, Rivière de l'Hérault à Pont-d'Hérault, l'Arre aval et ruisseaux confluents. - INPN, SPN-MNHN Paris, 7P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/910030305.pdf>

Région en charge de la zone : Languedoc-Roussillon

Rédacteur(s) : Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon

Centroïde calculé : 702989°-1894160°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 04/05/2009

Date actuelle d'avis CSRPN : 04/05/2009

Date de première diffusion INPN : 01/01/1900

Date de dernière diffusion INPN : 06/04/2011

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	4
6. HABITATS	4
7. ESPECES	6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	7
9. SOURCES	7

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Gard
- Commune : Mandagout (INSEE : 30154)
- Commune : Sumène (INSEE : 30325)
- Commune : Saint-Julien-de-la-Nef (INSEE : 30272)
- Commune : Roquedur (INSEE : 30220)
- Commune : Saint-André-de-Majencoules (INSEE : 30229)
- Commune : Vigan (INSEE : 30350)

1.2 Superficie

135,79 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre):

Maximale (mètre):

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

La ZNIEFF « Rivière de l'Hérault à Pont-d'Hérault, l'Arre aval et ruisseaux confluents » se trouve à l'ouest du département du Gard, à l'est de la ville du Vigan. Elle englobe :

- une portion de près de 10 kilomètres de la rivière de l'Hérault de part et d'autre de Pont-d'Hérault ;
- un affluent à l'amont : le Rieu ;
- une portion de la rivière de l'Arre, un affluent (l'Arboux) et les principaux ruisseaux qui l'alimentent.

Elle couvre 122 hectares et se situe entre 200 et 450 mètres d'altitude.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Parc national, aire d'adhésion

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

Non renseigné

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

Non renseigné

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

Non renseigné

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Faunistique - Autre Faune (préciser) - Insectes - Floristique - Phanérogames		

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Le périmètre inclut :

- le tronçon du fleuve Hérault entre le lieu-dit « La Fosse » sur la commune de Saint André de Majencoules et le lieu-dit « Le Cabanis » sur la commune de Roquedur ;
- le tronçon de l'Arre entre le Vigan et Pont d'Hérault ;
- l'Arboux et ses principaux affluents : le ruisseau de Gazel à partir du château de Mandagou, le Valat de Corbière et une partie des cours d'eau de tête de bassin (ruisseaux de Navès et des Vieilles) et le ruisseau de Combe Croze.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Commentaire sur les facteurs

La ZNIEFF inclut un certain nombre de stades dynamiques du bassin versant de l'Hérault et il s'agit de conserver leur fonctionnalité. La qualité des eaux est un facteur prédominant pour le maintien du cortège faunistique associé et la proximité de la ville du Vigan peut induire des problèmes de pollution ponctuelle ou chronique. L'entretien de la végétation rivulaire sur l'ensemble du périmètre doit prendre en compte ces enjeux car les ceintures végétales servent de zones tampons efficaces entre le milieu aquatique et les zones urbaines et créent des conditions de lumières particulières, notamment pour les odonates.

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
<ul style="list-style-type: none"> - Algues - Amphibiens - Bryophytes - Lichens - Mammifères - Oiseaux - Poissons - Ptéridophytes - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges 	<ul style="list-style-type: none"> - Autre Faunes - Odonates 	<ul style="list-style-type: none"> - Phanérogames 	

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	<p>87 <i>Terrains en friche et terrains vagues</i></p>				

6.2 Habitats autres

Non renseigné

6.3 Habitats périphériques

Non renseigné

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Crustacés	18437	<i>Austropotamobius pallipes</i> (Lereboullet, 1858)	Écrevisse à pieds blancs (L'), Écrevisse à pattes blanches (L'), Écrevisse pallipède (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : CSP LOZERE				2003
Odonates	65254	<i>Onychogomphus uncatus</i> (Charpentier, 1840)	Gomphe à crochets (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : MEANDRE				2005
Phanérogames	130820	<i>Adenocarpus complicatus</i> subsp. <i>complicatus</i> (L.) J.Gay, 1836	Adénocarpe changé	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Mme Cécile BARBIER, ECOSPHERE, CBNMP				2008
	93167	<i>Crepis zacintha</i> (L.) Loisel., 1807	Crépide de Zante, Crépis de Zante	Reproduction certaine ou probable	Informateur : M. Christian BERNARD, CBNMP				1981
	119818	<i>Sagina procumbens</i> L., 1753	Sagine couchée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : M. James MOLINA, CBNMP				2008

7.2 Espèces autres

Non renseigné

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Crustacés	18437	<i>Austropotamobius pallipes</i> (Lereboullet, 1858)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Protection des écrevisses autochtones sur le territoire français métropolitain (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	CSP LOZERE		
	M. Christian BERNARD, CBNMP		
	M. Georges BOSCH, CBNMP		
	M. James MOLINA, CBNMP		
	MEANDRE		
	Mme Cécile BARBIER, ECOSPHERE, CBNMP		